Réunion du 18 décembre 2019 au 19 décembre 2019

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Programmes de recherche regionaux et interrégionaux	304

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Recherche,

VU le Code de l'Education et notamment l'article L 214-2,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,

VU la délibération du Conseil Régional en date des 14,15 et 16 décembre 2016 approuvant les orientations stratégiques de la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche

VU l'avis du Conseil économique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme,

innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU Les interventions de Pascale DEBORD, Delphine COAT-PROU, Brigitte

NEDELEC, Grégoire JAUNEAULT, Barbara MAZIERES, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Lucie ETONNO, Didier REVEAU, Stéphanie HOUËL,

Laurent CAILLAUD, Christelle MORANCAIS, Paul JEANNETEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 10 400 000 euros d'autorisations de programme et de 821 000 euros d'autorisations d'engagement et de 11 089 201 euros de crédits de paiement en investissement et de 1 336 350 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°304 "Programmes de recherche régionaux et interrégionaux".

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Pascale DEBORD

Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD absents lors du vote

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs